



Enviropea  
148, rue du Fbg St-Denis  
75 010 Paris  
01 42 93 21 96  
enviropea@enviropea.com  
@enviropea

## SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea p.2  
Projets urbains p.3  
Perspectives 2014- 2020 p.4  
Actualités des politiques environnementales européennes p.6  
Mouvement dans les différentes directions de la CE p.8  
Actualités des programmes européens et nationaux p.8  
Projets européens p.9  
Documents et ressources p.11  
Textes réglementaires p.12

## Édito

### ■ Numéro double printemps-été 2017

Enviropea fonctionne sans subvention et le soutien de ses adhérents (31 en 2017) représente moins de 5% de son budget. Nous tenons cependant, depuis la création de notre association (nous fêterons en octobre son 15<sup>e</sup> anniversaire) à construire, rédiger et envoyer gratuitement cette lettre (à près de 5000 adresses mails). Cela représente une charge importante pour notre petite équipe, à laquelle s'est ajoutée une période d'activité intense due à la préparation des propositions de l'appel LIFE 2017. Nous n'avons ainsi pas publié de lettre en juillet comme le rythme trimestriel de parution l'aurait voulu.

En conséquence, ce numéro 76 est un peu plus dense qu'à l'habitude. Nous espérons que vous y trouverez néanmoins matière à préparer et engager de nouveaux projets européens.

### ■ L'Estonie a pris, jusqu'au 31/12/2017, la présidence de l'Union européenne (à la place de la Grande-Bretagne) et débute ainsi les 3 semestres du « trio » Estonie-Bulgarie-Autriche.

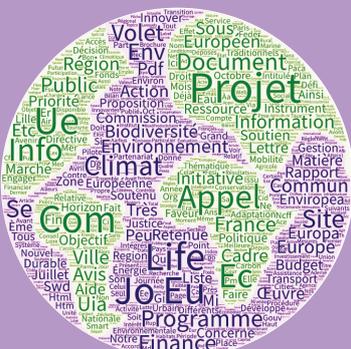
Site de la présidence estonienne : <https://www.eu2017.ee> et sur twitter @EU2017EE



### ■ Simplifions, simplifions !

En rédigeant cette lettre (et les précédentes aussi d'ailleurs), nous avons constaté à quel point cet objectif de simplification (louable) était présent dans les textes européens ! Simplifier les procédures, simplifier la mise en œuvre des instruments financiers, les coordonner, etc. Il semble cependant que l'objectif soit loin d'être atteint alors que la multiplication et la superposition des règles (sans compter celles issues des réglementations nationales et des « habitudes » régionales) et des instruments n'a pas diminué avec la période 2014-2020 (en France en particulier). Alors commençons avec un premier objectif : simplifions la simplification !

La lettre 76 en mots :





### ■ Ça bouge à Enviropea : départ de Kelly Prifti, arrivée d'Élise Bonneau

Arrivée comme stagiaire en 2008, Kelly a assuré avec succès le développement du secteur Nature et Biodiversité à Enviropea.

Envisagé depuis plusieurs mois, son départ est maintenant confirmé et il est effectif depuis le 15 septembre ; toute l'équipe lui souhaite de nouvelles expériences personnelles et professionnelles enrichissantes et passionnantes.

C'est Élise Bonneau, qui termine fin septembre son année d'apprentissage à Enviropea (et désormais titulaire d'un Master 2 de chef de projet européen de l'Université de Cergy) qui aura la responsabilité du secteur Nature et Biodiversité au sein d'Enviropea.

Désormais en CDI, elle sera l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projets dans ces domaines à Enviropea ([ebonneau\[at\]enviropea.com](mailto:ebonneau[at]enviropea.com))



■ L'automne est le moment de faire un bilan des adhésions annuelles à Enviropea ; cette année, ce sont 31 organisations qui nous ont donné (et pour beaucoup renouvelé) leur soutien. Parmi les nouveaux : l'Université catholique de Lille, Synergie Mer et Littoral, BETEN International, les instituts techniques agricoles (ACTA), le Syndicat des eaux et d'assainissement Alsace-Moselle, Symbiose pour la biodiversité, l'Observatoire des galliformes de montagne, France nature environnement et toujours nos adhérents fidèles comme la LPO, RNF, Surf Rider, Nature Paris, I4CE, l'EPTB Loire, Envirhonalp, le CITEPA, la Communauté d'agglomération d'Ajaccio, ARVALIS, Sanisphère, le Conseil départemental du Pas de Calais, l'École des Métiers de l'Environnement, l'Office international de l'eau, etc.



Puisque l'on en est à donner des chiffres, le compte twitter d'Enviropea (@enviropea) compte désormais 219 followers et a publié plus de 700 tweets



■ La mission d'assistance LIFE 2017 proposée par le Ministère de l'environnement et assurée par Enviropea s'est terminée ce mois-ci et ce sont plus d'une trentaine de projets qui ont été accompagnés, en complément du suivi de la révision des 8 projets traditionnels et des 2 projets intégrés de l'appel 2016 (cf notre article page 9).

### **Bilan européen des projets déposés à l'appel LIFE 2017 (projets traditionnels) :**

Sur les 3 volets (Climat, Ressources, Nature et Biodiversité), 630 propositions ont été déposées au niveau européen contre 857 à l'appel 2016, soit une diminution de 26%.

- 122 propositions dans le sous-programme Climat (133 en 2016, moins 8%) :
  - 59 CCM (Climate Change Mitigation)
  - 38 CCA (Climate Change Adaptation)
  - 25 GIC (Governance Information Climate)
- 508 propositions pour le sous-programme Environnement
  - 151 dans le volet Nature et biodiversité (238 en 2016, moins 36%)
  - 275 dans le volet Ressources (392 en 2016, moins 30%)
  - 82 GIE (Governance Information Environment)

### **Bilan français :**

33 projets déposés (36 en 2016)

dont 9 Climat, 9 Nature et biodiversité et 15 Ressources

À noter que 2 propositions n'ont pas pu être déposées au dernier moment en raison de problèmes informatiques.

■ Déjà retenue dans le cadre du programme FRAPPE de la Région Hauts de France pour le soutien aux porteurs de projets européens dans les thématiques Environnement et Énergie, Enviropea a décroché cet été le contrat ACE (Appui Conseil Europe) 2020 avec la Région Pays de la Loire pour ces mêmes thématiques Environnement et Énergie.

ACE 2020 et le FRAPPE sont des initiatives similaires qui ont pour objectif de soutenir les porteurs de projets européens de ces régions, par le financement de journées de consultants spécialisés sur certaines thématiques.

Plus d'infos sur ACE 2020 de la Région Pays de la Loire : <http://www.europe.paysdelaloire.fr>

Plus d'infos sur le FRAPPE de la Région Hauts de France : <http://www.hautsdefrance.fr/osez-projets-europeens-region-hauts-de-france>

## ■ Étude sur les financements existants pour la biodiversité

Fin août, l'équipe d'Enviropea a remis à la CDC Biodiversité une étude intitulée « Panorama des financements disponibles pour la conservation de la nature et de la biodiversité ». Cette étude présente l'ensemble des financements régionaux, nationaux, européens et internationaux mobilisables pour ces interventions. Elle comporte également 2 volets spécifiques concernant d'une part le financement de l'acquisition de foncier et d'autre part le cas particulier de l'outre-mer. Elle a été réalisée par Élise Bonneau et Jean-Pierre Dutruge. Contact pour information : [ebonneau\[at\]enviropea.com](mailto:ebonneau[at]enviropea.com)



*Rappel* : la Brochure réalisée par Enviropea pour l'Ademe sur les projets européens exemplaires de la période 2014-2016 dans les domaines de l'environnement et de l'énergie est toujours disponible en téléchargement à l'adresse <http://www.enviropea.com/ressources/nos-publications>  
Nous disposons aussi de quelques exemplaires papier !

## Projets urbains



### ■ Actions innovantes urbaines : priorités des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> appels annoncées

Nous avons mentionné dans plusieurs lettres, l'initiative « **Actions innovantes urbaines** » issue du règlement FEDER (article 8) et qui soutient les projets innovants des villes et agglomérations (de plus de 50 000 habitants).

L'intérêt (et la particularité) de ce programme est d'une part, que les villes ou agglomérations candidatent sous leur nom et qu'**aucune transnationalité n'est exigée** pour les projets (elle est même plutôt déconseillée), et d'autre part que **les conditions du soutien européen sont très intéressantes** (financement à 80% des dépenses sur un montant moyen de 5M€ d'aides et des projets de 3 à 5 ans).

L'aspect « négatif » est que c'est un financement extrêmement concurrentiel et que seuls les projets les plus innovants peuvent envisager d'être sélectionnés.

Déjà 2 appels ont été lancés en 2015 et 2016 (en fin d'année)

Pour que les villes soient à même de préparer des propositions de qualité, la Commission a d'ores et déjà affiché les priorités qui feront l'objet du 3<sup>e</sup> appel (fin 2017) et du 4<sup>e</sup> appel (fin 2018).

Ces priorités s'inscrivent dans la liste des 12 priorités de l'agenda urbain européen.

#### Les priorités retenues pour le 3<sup>e</sup> appel sont les suivantes :

- Qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Logement
- Emplois et qualifications

#### Les priorités retenues pour le 4<sup>e</sup> appel :

- Transition digitale
- Gestion durable des terres et solutions basées sur la nature
- Lutte contre la pauvreté
- Économie circulaire ou mobilité urbaine (en fonction des résultats obtenus dans le 2<sup>e</sup> appel)

Plus d'infos sur : <http://www.uia-initiative.eu/fr/topics-3rd-and-4th-calls-proposals-announced>

Retrouvez les 3 projets retenus au 1<sup>er</sup> appel UIA ; Lille (pauvreté) sur <http://www.uia-initiative.eu/en/uia-cities/lille>, Nantes (pauvreté) sur <http://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/nantes> et Paris (transition énergétique) sur <http://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/paris>

Et aussi : site web EIP-SCC smart cities and communities : European Innovation Partnership on Smart Cities and Communities : <http://beta.eu-smartcities.com>

Une journée d'information sur les opportunités de financement du programme Horizon 2020 pour les villes innovantes est organisée à Lyon le 6 octobre prochain. Inscription et informations sur :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid119013/opportunités-de-financement-du-programme-horizon-2020-sur-la-thématique-des-villes-innovantes.html>



### ■ Rapport d'avancement de l'accord de Partenariat 2017

L'accord de partenariat est le document cadre national qui, dans le processus de mise en œuvre des Fonds structurels (FESI), se situe entre les Règlements européens (FEDER, FEADER, FSE, Coopération territoriale, etc.) et les programmes opérationnels régionaux ou plurirégionaux. Il est censé fixer les priorités nationales applicables aux Régions françaises dans le cadre des priorités européennes et a été adopté (pour la France) le 8 août 2014. Selon la procédure européenne, il doit faire l'objet d'une révision à mi-parcours.

Au niveau français, cet accord de partenariat n'avait pas spécialement introduit de contraintes ou priorités supplémentaires à celles fixées par l'Europe.

Les documents (préparés par le CGET) transmis à la Commission le 12 juillet par le secrétariat général aux affaires européennes sont composés du rapport d'avancement et d'une note « relative à la transmission du rapport d'avancement de l'accord de partenariat » pour « délivrer quelques messages clés concernant la mise en œuvre des FESI en France ». Les chiffres de ce rapport sont ceux établis au 31/12/2016.



Cette note :

- Souligne la persistance du chômage et l'acuité de la question des inégalités infra-régionales ; enjeu qui devrait être mieux pris en compte.
- Indique que 6,5 Md€ ont été investis en 2 ans et 4,1 Md€ sont programmés (taux de programmation de 28%) pour le FEDER/FSE. Pour le FEADER, la mobilisation est moindre et encore plus faible pour le FEAMP (5%) qui a l'excuse d'avoir démarré très tardivement. La programmation de l'instrument européen pour la jeunesse est déjà supérieure à 100%.
- Se plaint de la complexité engendrée par les conditionnalités et souhaite de nouveaux efforts de simplification pour réduire la charge administrative. #tienstiens
- Souhaite qu'une meilleure articulation entre les divers instruments financiers européens soit recherchée pour éviter « les effets de chevauchement et de dispersion » et regrette que « les politiques n'aient pas été conçues initialement dans cet objectif ». La France propose que la mise en œuvre soit simplifiée avec des règles de gestion harmonisées entre les différents fonds (#yaduboulot)
- Constate que le dispositif des « seals of excellence » n'a pas pu être mis en œuvre en France, du fait que « les projets n'étaient pas toujours adaptés à la logique d'intervention des programmes » (priorités régionales par exemple) et « ont bénéficié d'autres types de financements (BPI France notamment) ».
- Souligne que les engagements concernant la dimension urbaine (5% du budget minimum) et la politique des quartiers (10% minimum) ont été tenus ; même si le niveau d'engagement au 31/12/2016 est seulement de 1%.
- Se réjouit des 16 initiatives territoriales intégrées (c'est pourtant peu pour la France) et des 115 nouveaux groupes d'action LEADER s'ajoutant aux 223 de la période 2007-2013.

En conclusion, la note indique « l'entrée en application des nouveaux cadres réglementaires est, à chaque période de programmation, structurellement assez longue, complexe et peu lisible. Cela génère un démarrage tardif de la programmation alors que le temps de l'action politique s'est accéléré rendant ainsi difficile une valorisation des résultats à mi-parcours du cadre 2014-2020 »

*Traduction : les résultats en matière d'engagements sont faibles mais c'est la faute à la Commission et à ses procédures trop complexes.*

Le rapport complet apporte des informations complémentaires :

- On constate une grande disparité dans le taux d'engagement des crédits en fonction des Objectifs Thématiques (chiffres FEDER) :
  - l'OT 5 (adaptation au changement climatique) n'est engagé qu'à moins de 6% et à 2,8% pour la partie « prévention des risques »
  - l'OT 1 (recherche et Innovation) l'est à 30%
  - l'OT 2 (TIC) à 12%
  - l'OT 3 (PME) à 29%
  - l'OT 4 (énergie) à 13%
  - l'OT 6 (environnement) à 13% et 21% pour le volet 6d conservation de la biodiversité et des sols (pour un budget disponible de 234,8 M€)
  - l'OT 7 (transports) à 4,81%
  - l'OT 8 (emploi et mobilité professionnelle) à 38%
  - l'OT 9 (inclusion sociale) à 7%
- Globalement, le taux de programmation est très faible dans les DOM, bon dans les programmes de coopération INTERREG et très fort dans les PO interrégionaux (massifs et fleuves).
- Concernant l'obligation d'avoir 20% du budget ciblé sur la lutte contre le changement climatique, le rapport affiche que 26% de l'objectif a été atteint fin 2016 pour le FEADER (sans préciser la méthode de calcul !) mais seulement 4,85% de l'objectif pour le FEDER.

Plus d'infos sur l'avancement des programmes FESI sur :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Avancement-des-programmes>

Le rapport et la note sont disponibles sur demande auprès d'Enviropea.

■ Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE (à 27). COM(2017)358 du 28/06/17

Un peu passé inaperçu au moment où en France les échanges étaient vifs sur la place (et le coût) de l'UE, ce document est très didactique dans sa présentation du budget et des financements européens avec des schémas plutôt intéressants. Au-delà de l'aspect un peu « pro domo » du document on retiendra les pistes d'évolution du chapitre 4 « options pour l'avenir des finances de l'UE » et les intitulés des chapitres sous forme de questions :

- sur quels aspects le futur budget de l'UE devra-t-il mettre l'accent : tendances actuelles ou nouveaux défis, PAC et politique de cohésion à réformer ?
- comment devrait fonctionner le futur budget de l'UE : stabilité et flexibilité, nouveaux instruments financiers, simplification (décidément !) et performance ?
- quelles recettes ? : suppression des « rabais » à partir de 2020, de la ressource propre TVA, etc.

La Communication envisage, en conclusion, 5 « scénarii possibles pour l'UE-27 »

- s'inscrire dans la continuité
- faire moins ensemble
- certains font plus
- réforme radicale
- faire beaucoup plus ensemble

Question du jour : avec des intitulés pareils, devinez celui qui devra être choisi....

Tout un ensemble de documents explicatifs accompagne la publication de cette Communication, à retrouver sur [https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-future-eu-finances\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-future-eu-finances_fr)

■ « Renforcer l'innovation dans les régions d'Europe : stratégies pour une croissance résiliente, inclusive et durable »

Cette Communication (COM(2017)376 du 18/07/17) s'appuie sur la mise en œuvre des « spécialisations intelligentes » dans les régions européennes (120 stratégies de spécialisation intelligente enregistrées) pour fixer les prochaines étapes de cette politique. Elle affiche 4 « défis » :

- poursuivre la réforme des systèmes de R&I au sein des régions ;
- accroître la coopération en matière d'investissement dans l'innovation dans les régions ; « initiative Vanguard pour une nouvelle croissance », plateformes thématiques et lancement d'ici fin 2017 d'une action pilote (soutenue par le FEDER) pour 5 à 10 partenariats thématiques (dont bioéconomie, transition bas carbone, mobilité propre, eau, etc.) ;
- optimiser la R&I dans les régions moins développées et celles touchées par la transition industrielle ; lancement d'une action pilote interrégionale sur la transition industrielle ;
- maîtriser les synergies et les complémentarités entre les différentes politiques de l'UE et leurs instruments – pour « tenter de remédier à la complexité de l'utilisation combinée des différents instruments financiers de l'UE », « faciliter et clarifier l'utilisation des différents fonds », « optimiser l'effet des différents fonds ».

La Commission fournira une « cartographie complète des structures d'accompagnement et des infrastructures de pointe dans les écosystèmes régionaux pour favoriser les partenariats interrégionaux »

Plus d'infos [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-17-1995\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1995_fr.htm) (communiqué de presse)

■ OR, RUP ou OCT

La Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin, La Réunion, Mayotte et la Guyane sont des « outermost regions » ou régions d'outre mer et sont considérés comme des territoires de l'Union. On les qualifie également de RUP pour Régions Ultra-Périphériques.

Par contre la Nouvelle Calédonie, les Terres australes, Saint-Pierre et Miquelon (entre autres) sont des overseas countries and territories (OCT ou PTOM)

Plus d'infos sur les OC/RUP : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/policy/themes/outermost-regions/#1](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/themes/outermost-regions/#1)

Et sur les OCT : [https://ec.europa.eu/europeaid/regions/ptom\\_fr](https://ec.europa.eu/europeaid/regions/ptom_fr)



### ■ L'Europe en mouvement ou la politique européenne de la mobilité – transports terrestres.

Le titre de la Communication du 31 mars 2017 est plus exactement «une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous dans une transition socialement équitable».

Ce document développe les priorités de la Commission :

- un renforcement des normes d'émission, en particulier pour les véhicules utilitaires lourds ; certification fiable et système de surveillance et de déclaration de données certifiées ;
- informations transparentes pour permettre aux consommateurs de faire des choix avisés ;
- une tarification routière intelligente ( ?)
- des marchés publics stimulants pour les transports propres ;
- une mobilité urbaine plus propre et plus intelligente ;
- des conditions de concurrence égales dans le secteur des transports de marchandise par route ;
- un cadre social et des conditions d'emploi renforcés ;
- un respect des règles et un contrôle de leur application (via les TIC) améliorés ;
- une évolution des compétences accompagnée ;
- une révision générale des exigences de sécurité applicables aux voitures, camions et autobus ;
- le déploiement coordonné de véhicules grand public partiellement automatisés et connectés d'ici à 2020 ;
- l'efficacité des réseaux de transport renforcée ;
- les investissements dans « l'infrastructure de demain » encouragés via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le volet « transports » du programme Horizon 2020 ;
- le déploiement de l'infrastructure pour les carburants de substitution accélérée (dans le cadre d'un plan d'actions spécifique) ;
- le soutien au développement de batteries performantes.

Plus d'infos sur : [https://ec.europa.eu/transport/modes/road/road-initiatives\\_en](https://ec.europa.eu/transport/modes/road/road-initiatives_en)

En France, les projets de recherche et développement en matière « d'infrastructures de transports terrestres d'écosystèmes et paysages » peuvent avoir le soutien du programme ITTECOP.

Exemples de projets financés :

- Comment limiter les impacts écologiques de l'éclairage artificiel nocturne le long des ILTe (infrastructures linéaires de transport et leurs emprises) ? Influence des paramètres lumineux des LEDs sur les mouvements des chiroptères ;
- Interconnexion d'infrastructures fluviales et biodiversité en co-évolution ;
- réduire l'impact des infrastructures linéaires de transports terrestres et de leurs emprises sur les populations d'amphibiens ;
- Éviter, réduire et compenser le risque de mortalité du Lynx par collision avec les véhicules de transport

Plus d'infos sur ce programme et fiches de présentation des projets soutenus en 2017 : [www.ittecop.fr](http://www.ittecop.fr)

### ■ Mesures visant à rationaliser la communication d'informations relatives à l'environnement.

COM(2017)312 et SWD(2017)230 du 9 juin 2017

Cette communication présente un plan d'actions pour « garantir que la législation de l'UE en matière d'environnement produise les effets escomptés sur le terrain ».

10 mesures sont proposées autour des 5 objectifs suivants :

- obtenir les bonnes informations dans le bon format et au bon moment ;
- rationaliser le processus de communication d'information ;
- promouvoir la diffusion active d'informations sur l'environnement aux niveaux européen et national (dont l'application intégrale de la directive INSPIRE) ;
- explorer le potentiel d'autres sources de données et approches pour compléter la communication d'information en matière environnementales ;
- améliorer la cohérence et la coopération.

Plus d'infos sur le site de la DG ENV relatif à la Convention d'Aarhus : <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/index.htm>

■ Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale. COM(2017)183 et SWD(2017)130 du 19/04/17

Trois objectifs ont été fixés à cette initiative :

- **accroître** la sécurité et la sûreté ; coopération entre les garde-côtes, lutte contre la pollution marine par l'échange de données sur le trafic maritime ;
- **promouvoir** une croissance durable de l'économie bleue et la création d'emplois ; R&I, NTIC d'observation et de surveillance, exploitation des énergies marines, pôles d'activités maritimes, développement des compétences, consommation et production durables dans les ports, le tourisme, l'aquaculture et les transports maritimes ;
- **préserver** les écosystèmes et la diversité biologiques « une meilleure gouvernance de la mer » : planification de l'espace et gestion des zones côtières, conservation des habitats marins, pêcheries durables et communautés côtières avec des objectifs (pour 2020) de 10% des zones côtières couvertes par des zones marines protégées, une réduction de 20% des déchets marins sur les plages, etc.

La coordination opérationnelle de cette politique (ambitieuse) sera assurée par une task-force WestMED et comprendra des points focaux nationaux. Plus d'infos (et de nombreux liens vers des sites utiles) dans le document SWD et sur [https://ec.europa.eu/luxembourg/news/méditerranée-occidentale-actions-en-faveur-du-développement-durable-de-l'économie-bleue\\_fr](https://ec.europa.eu/luxembourg/news/méditerranée-occidentale-actions-en-faveur-du-développement-durable-de-l'économie-bleue_fr)

## ■ Communication sur l'accès à la justice en matière d'environnement

Le 18 août dernier, la Commission a publié une Communication sur l'accès à la justice en matière d'environnement (2017/C275/01) qui rassemble les dispositions prévues dans la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information (cf. également notre article p.6), la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice environnementale et dans le droit dérivé de l'Union européenne (notamment la Charte des droits fondamentaux, les directives et arrêts de la Cour de Justice de l'UE des vingt dernières années). Ce document permet donc de clarifier l'état du droit pour une meilleure compréhension de la part du public et ainsi une participation plus importante du citoyen et des ONG environnementales dans l'application du droit de l'environnement.

L'accès à la justice désigne « la possibilité d'obtenir, dans certaines conditions, qu'une juridiction nationale indépendante examine la légalité d'une décision, d'un acte ou d'une omission d'une autorité publique qui porte atteinte aux droits de certains ». La Communication traite de l'objectif de garantir cet accès. Pour cela, elle définit et détaille les éléments suivants :

- les intérêts publics, droits et obligations concernés par la protection juridictionnelle ;
- le pouvoir d'ester en justice : demande et accès aux informations à caractère environnemental, activités pour lesquelles la participation du public est nécessaire, la responsabilité environnementale et les autres objets ;
- la portée du contrôle juridictionnel : motif et intensité ;
- les voies de recours effectives : suspension, retrait ou annulation d'actes illégaux, non-application de dispositions, adoption de mesures omises, réparation du préjudice, mesures provisoires ;
- les coûts liés à la procédure : ils ne doivent pas être prohibitifs afin de ne pas décourager les recours du grand public par peur du non-remboursement des frais ;
- les délais de rigueur, la rapidité et l'efficacité des procédures ;
- les informations pratiques sur l'accès aux procédures de contrôle juridictionnel devant être transmises aux citoyens et aux ONG.

En avril 2017 déjà, la Commission avait adopté un document d'orientation sur l'accès à la justice en matière d'environnement, qui clarifiait les conditions dans lesquelles les personnes physiques et les associations peuvent contester en justice - devant une juridiction nationale - les décisions, actes et omissions d'autorités publiques en rapport avec le droit environnemental de l'Union

Une brochure récapitulative sur l'accès à la justice en matière d'environnement est à consulter à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/accesstojustice/fr.pdf>

Exemple d'actions illustrant les Directives européennes mentionnées ci-dessus :

Le 30 juin dernier, l'association France Nature Environnement a assigné EDF Énergies Nouvelles en justice pour « destruction d'espèces menacées » après la mort de 33 faucons crécerellettes retrouvés au pied des éoliennes sur le causse d'Aumelas dans l'Hérault. Un parc éolien d'environ 800 hectares s'y tient entre deux zones de protection spéciale (ZPS) pour la protection de l'avifaune. Le 12 septembre, FNE a porté plainte contre EDF Énergies Nouvelles après la découverte d'un cadavre d'aigle royal dans ce même parc éolien.

Plus d'informations :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/herault-pale-eolienne-tue-aigle-royal-joncels-1326639.html>

COM(2017/C275/01) : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017XC0818\(02\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017XC0818(02)&from=FR)

Convention d'Aarhus : <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>

Document d'orientation d'avril 2017 : [http://ec.europa.eu/environment/aarhus/pdf/notice\\_accesstojustice.pdf](http://ec.europa.eu/environment/aarhus/pdf/notice_accesstojustice.pdf)





### ■ À la DG Environnement (organigramme de juin 2017)

Dans le nouvel organigramme du mois de juin, Gilles Gantelet arrive à la Direction A dénommée sobrement « Policy ». Cette direction regroupe les Unités « Policy Coordination and Communication », « Green finance & Economic Analysis » et « Environmental Knowledge, Eco-innovation & SMEs ».

Sarah Nelen prend la direction de l'Unité B3 « Waste Management & Secondary Materials », Nicolas Hanley quitte l'Unité F2 « Bilateral & Regional Environmental Cooperation ».

### ■ À la DG Climat

Beatriz Yordi dirigera la Direction B « European & International Carbon Markets ». Elle dirigeait précédemment l'Unité A3 « Adaptation ».

*Ça bouge aussi du côté des points de contacts nationaux français, avec les départs actés ou annoncés de Sophie Loquen (Ademe volets énergie et environnement du programme H2020), Frédéric Ruyschaert (MTES – PCN LIFE volet Nature et Biodiversité) et Nadège Dondez (MTES – PCN LIFE, sous-programme Environnement)*

## Actualité des programmes européens et nationaux



### ■ 1<sup>er</sup> Appel Voisinage MED- ENI CBC MED

Dans le cadre du grand programme Voisinage, l'instrument MED a lancé son premier appel à projets. Il couvre les 4 priorités du programme dont la priorité B4 « Protection de l'environnement, adaptation au changement climatique et atténuation » avec les volets suivants :

- gestion de l'eau et utilisation de ressources en eau non conventionnelles ;
- réduction de la production de déchets municipaux et recyclage des déchets organiques ;
- rénovations énergétiques dans les bâtiments publics (en priorité) ;
- gestion éco-systémique des zones côtières et planification intra-territoriale ;

Ce programme est doté de 209 M€.

Plus d'infos sur : <http://www.enpicbmed.eu/fr/enicbmed-2014-2020>

Les propositions doivent être déposées **avant le 9 novembre**.

■ Un appel conjoint du Belmont Forum et de l'ERA NET Biodiversa sur la thématique « Scenarios of Biodiversity and ecosystem services » sera lancé en octobre avec une échéance de transmission des propositions fixée au mois de mars 2018. Il devrait être doté d'un budget de 25 M€.

Plus d'infos sur : <http://www.biodiversa.org/1225>

### ■ Horizon 2020, programmes de travail 2018-2020

Les drafts « quasi définitifs » des workprogrammes 2018-2020 des différents Défis et autres volets du programme Horizon ont été maintenant largement diffusés et les topics sont maintenant connus.

Place maintenant aux journées d'information avant le lancement officiel des appels en octobre.

#### Concernant le Défi Énergie :

- > Le 3 octobre 2017 : ½ journée consacrée aux appels Efficacité énergétique ;
- > Le 12 octobre 2017 : ½ journée énergies renouvelables et à basse émission de carbone (appels RES et NZE) ;
- > Le 18 octobre 2017 : ½ journée réseaux intelligents, stockage, territoires énergétiques.

Ces réunions auront lieu de 10 à 13h à Paris.

Plus d'infos et inscriptions sur :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid117621/save-the-date%C2%A0-trois-demi-journees-d-information-sur-les-appels-energie-2018-2020.html>

> Les 23, 24 et 25 octobre 2017, la Commission organise 3 journées d'information et de contacts sur le WP Énergie 2018-2020.

Plus d'infos <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid118000/save-the-date%EF%BF%BD-journees-d-information-energie-2017.html>

Par ailleurs la Commission a publié un document intitulé « Energy-relevant activities across the Horizon 2020 work programmes 2018-2020 » qui détaille tous les topics et appels intégrés dans d'autres WP que celui du Défi Energy et qui concernent cette thématique ; en particulier dans le Défi NMBP.

*Ce document important (plus de 100 pages) est disponible sur demande auprès d'Enviropea.*

#### ■ Les aides de l'ANR (agence nationale de la recherche) pour les projets européens

L'agence nationale de la recherche (ANR) a mis en place (et renouvelle) le programme MRSEI (montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux) pour aider les chercheurs à financer des réunions de partenaires et des ateliers de consortium nécessaires à la définition des projets scientifiques et à des stratégies de recherche. Les aides sont d'un montant maximum de 30 k€ sur 18 mois maximum.

**La demande doit être faite par un organisme public de recherche.**

Plus d'infos sur <http://www.agence-nationale-recherche.fr/informations/actualites/detail/pre-annonce-la-4eme-edition-de-lappel-a-projets-mrsei-bientot-ouverte>

## Projets européens



#### ■ Résultats définitifs de l'appel LIFE 2016 en France

39 propositions ont été déposées (36 projets traditionnels et 3 projets intégrés) et au final ce sont **10 projets français** qui ont été retenus (8 traditionnels et 2 intégrés)

##### • Projets traditionnels :

- 4 projets ont été retenus (sur 10 propositions) dans le sous-programme Climat. 1 dans le volet Adaptation, 1 dans Atténuation et 2 dans Gouvernance et information
- 4 ont été retenus dans le sous-programme Environnement. 3 dans le volet Nature (sur 12 propositions), Un seul dans le volet Ressources (sur 13 propositions) et aucun sur le volet Gouvernance & Information Environnement (une seule proposition)

##### • projets intégrés :

- 2 projets ont été retenus ; celui de l'Agence française de la biodiversité (AAMP) concernant Natura 2000 en mer et celui de la Région PACA sur la politique régionale des déchets.

La liste complète des projets traditionnels retenus :

Nom du projet	Sous-programme et Volet	Coordonateur	Budget total	Aide LIFE attribuée
WHIN	Climat-Atténuation	DALKIA	7 355 414	3 215 676
Ad'Apto	Climat-Adaptation	Conservatoire du Littoral	6 732 620	3 157 958
Natur 4 City	Climat-GI	Région PACA	3 715 626	1 990 000
PACTA	Climat-GI	2° Investing initiative	1 000 814	593 648
C-LOW-N Asphalt	Env-ressources	Ville de Paris	2 345 126	1 353 207
Habitats Calanques	Env-Nature	ARPE PACA	3 862 925	2 317 755
Less lighth more Life (projet retiré)	Env-Biodiversité	Ville de Lille	pm	pm
MAMMAQ (conservation du vison d'Europe)	Env-Nature	LPO	3 954 771	2 918 688
Total			28 967 296	15 546 932

- Retrouvez (et suivez) toutes les informations sur les projets LIFE de ces dernières années sur leurs sites web
- LIFE Pêche à Pied de l'Agence des Aires Marines Protégées (AFB) sur [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr) et [@LifePecheAPied](https://twitter.com/LifePecheAPied)
  - LIFE Climat adaptation 2014 du PNR du Haut Languedoc sur [www.foreccast.eu](http://www.foreccast.eu)
  - LIFE Climat atténuation 2014 de la société Lafarge sur [www.solidlife.eu](http://www.solidlife.eu)
  - LIFE Biodiversité 2015 de la Société Herpétologique de France (SHF) sur [www.life-croaa.eu](http://www.life-croaa.eu)
  - LIFE Ressources 2015 de la société Teillage Vandecandelaere sur <http://life-farbioty.eu>

#### **Les listes LIFE ont été mises à jour sur le site web Enviropea :**

Volet Nature et biodiversité : <http://www.enviropea.com/wp-content/uploads/2017/07/Liste-LIFE-Nat.pdf>

Sous-programme climat et volet Ressources : <http://www.enviropea.com/wp-content/uploads/2017/07/Liste-LIFE-Env-Clim.pdf>

#### ■ ERANET FACCE (food, agriculture and climate change)

Résultats de l'appel « contrôle et réduction des émissions de GES en agriculture et sylviculture » lancé par l'ERA NET FACCE : 10 projets retenus dont le projet 3DFORMO coordonné par l'IRD. À noter 3 projets coordonnés par la Norvège et l'INRA présente comme partenaire dans 6 projets.

Plus d'infos sur : <https://www.facejpi.com/Research-Themes-and-Achievements/Climate-Change-Adaptation/ERA-NET-Plus-on-Climate-Smart-Agriculture>

#### ■ Le Programme Investissements d'Avenir a un volet « Biodiversité »

4 appels à projets concernant l'environnement et la biodiversité ont déjà été lancés par le Commissariat général à l'investissement et l'ADEME (avec l'appui technique de l'AFB) : « initiative PME biodiversité » en 2015, puis « IMPE Biodiversité » et « Initiative PME eau et milieux aquatiques » et le dernier en date « Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » (en 2017). Au total ce sont 63 projets qui ont bénéficié de l'aide de ces programmes et de près de 24 M€ d'aides publiques.

Pour l'appel 2017 sur les sites pilotes biodiversité, 14 projets conduits par des collectivités territoriales ont été retenus (sur 56 propositions) et se partagent le budget de 15M€.

Retrouver le communiqué de presse avec la présentation des projets retenus lors de ces 4 appels sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CP-PIA%20biodiversité.pdf>

Et tous les AMI des investissements d'avenir (et tous les projets soutenus) dans le domaine de l'environnement sur [www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/innover-developper/programme-dinvestissements-davenir-pia/presentation](http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/innover-developper/programme-dinvestissements-davenir-pia/presentation)

#### ■ CASDAR

Ce n'est que le rapport d'activité de l'année 2015 (celui de 2016 n'est apparemment pas disponible) mais le document qui décrit l'activité du « compte d'affectation spéciale développement agricole et rural » (ou CASDAR) est intéressant. Ce fonds a disposé de plus de 137 M€ d'engagement en 2015 et a soutenu en priorité les actions des instituts techniques des différentes filières agricoles nationales ainsi que les projets des chambres d'agriculture. Il faut signaler l'action thématique transversale (dite programme 776 avec un budget d'engagement de 72 M€) qui a soutenu des projets sur les thématiques « biodiversité fonctionnelle », « économie circulaire », « évaluation des systèmes de production performants et respectueux de l'environnement », « élevage de demain » et « agriculture biologique ». Le CASDAR a par ailleurs cofinancé les 2 projets LIFE Carbon Dairy et Beef Carbon de l'Institut de l'Élevage (IDELE)

Document (avec la liste des projets financés en 2015) à retrouver sur :

[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ra-casdar-2015\\_def.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ra-casdar-2015_def.pdf)

#### ■ Un premier projet soutenu par l'instrument financier NCF

Il aura donc fallu attendre 3 ans pour voir (le 11 avril 2017) le premier (et probablement le seul pour un moment) projet soutenu par la Natural Conservation Financing Facility (ou NCF)

Le battage médiatique fait par la Commission autour de la signature de cet unique projet peut être vu comme inversement proportionnel à l'intérêt de cet instrument financier.

En effet, le peu d'intérêt porté par les organisations de la nature tient au fait que le NCFE agit par le biais de prêts de la BEI (banque européenne d'investissement) et non via des subventions comme l'instrument LIFE (à qui il emprunte tout de même 80 M€ de budget).

Le projet soutenu par le NCFE (par un prêt de 6 M€) est Rewilding Europe Capital (société financière de levée de fonds issue de Rewilding Europe). REC finance des entreprises axées sur la conservation de la nature et agit sur 38 sites Natura 2000 en Croatie, Italie, Bulgarie, Roumanie, Pologne et au Portugal. Le projet mis en avant dans la communication de la Commission est un projet de réintroduction de bisons dans le massif des Rhodopes (en Bulgarie). REC développe un modèle économique incluant un système de redevances et de nouveaux modèles commerciaux dans les secteurs de la gestion forestière, de l'eau, de la pêche et du tourisme.

Plus d'infos sur REC : <https://www.rewildingeurope.com/rewilding-europe-capital> et sur le financement du NCFE : <http://www.eib.org/products/blending/ncff/project-examples/index.htm>

■ À signaler la publication de la Région PACA « Projets soutenus par des financements européens en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 ». Une somme de près de 300 pages présentant des projets soutenus par les fonds structurels, les programmes INTERREG et l'ensemble des programmes thématiques de l'UE (dont LIFE, H2020, Europe créative, Erasmus+, MARE, etc.)

À retrouver sur :

<http://www.regionpaca.fr/europe-et-mediterranee/europe/appels-a-projet-en-cours/article/projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cote-dazur.html>



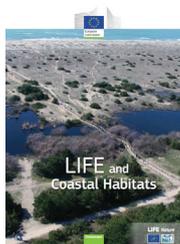
## Documents et Ressources



■ Dans notre lettre d'Enviropea n°75 nous avons présenté la Communication « Un plan d'action pour la nature, la population et l'économie » (COM(2017)198) qui redéfinit et recadre la politique européenne de la conservation de la nature et de la biodiversité.

Cette Communication a fait l'objet d'une publication (malheureusement seulement en langue anglaise) qui présente de façon didactique les différents volets de ce document stratégique.

À retrouver sur : [http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/Action\\_plan\\_brochure\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/Action_plan_brochure_en.pdf)



■ Nouvelle brochure « LIFE and coastal habitats ».

Marais, lagunes, dunes, pelouses sont parmi les habitats côtiers pour lesquels des projets LIFE ont été réalisés et sont présentés dans cette brochure. En compléments quelques projets sur la gestion de ces espaces.

À retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/flippingbook/coastalhabitats/HTML/index.html>

■ Point Climat n°47 de l'institute for climate economics « Objectifs climatiques européens : le stockage carbone agricole et forestier mis à contribution ». À retrouver sur :

<https://www.i4ce.org/download/objectifs-climatiques-europeens-stockage-carbone-agricole-forestier-mis-a-contribution>



**JO (JOUE séries L et C)**

JO L223 du 30 août 2017 : Décision concernant le document de référence relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons.

JO C275 du 18 août 2017 : Communication de la Commission sur l'accès à la justice en matière d'environnement (voir article p.7)

JO L212 du 17 août 2017 : Décision sur les meilleures technologies disponibles (MTD) pour les grandes installations de combustion.

JO L185 du 18 juillet 2017 : Décision relative à la participation de l'Union au partenariat en matière de R&I dans la zone méditerranéenne (PRIMA) entrepris conjointement par 14 pays dont la France, la Tunisie, Israël, la Turquie et 10 autres pays de l'UE. Plus d'infos sur le site [www.prima4med.org](http://www.prima4med.org) et [www.4prima.org](http://www.4prima.org)

JO L182 du 13 juillet 2017 : Règlement d'exécution portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'UE. (en application du règlement 2014/1143). 12 espèces dont un oiseau, (l'ouette d'Egypte), 9 végétaux et 2 mammifères (le chien-raton laveur et le rat musqué) sont ajoutés à la première liste publiée en 2016 (règlement 2016/1141).

JO L179 du 12 juillet 2017 : Décision de la Commission relative à la proposition d'initiative citoyenne intitulé « Stop TTIP » qui vise à « recommander au Conseil d'annuler le mandat de négociation pour le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et de ne pas conclure l'accord économique et commercial global (AECG) ».

Plus d'infos sur les initiatives citoyennes en cours : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr>

JO C212 du 1<sup>er</sup> juillet 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°10/2017 « Le soutien de l'UE en faveur des jeunes agriculteurs devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations »

JO L142 du 2 juin 2017 : Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'UE de la Convention de Minamata sur le mercure.

JO C169 du 30 mai 2017 : Rapport spécial de la cour des comptes européennes no 8/2017 «Contrôle des pêches de l'UE: des efforts supplémentaires sont nécessaires»

JO L131 du 20 mai 2017 : Décision relative à une année européenne du patrimoine culturel en 2018.

JO L134 du 23 mai 2017 : Décision relative à la proposition citoyenne intitulée « Let us reduce the wage and economic differences that tear the EU apparts ! ». Cette proposition a les objectifs suivants :

«En raison des écarts salariaux importants, la circulation des travailleurs est unidirectionnelle. L'émigration massive a pour effet d'accroître encore davantage le retard accusé par les États membres moins favorisés. Parallèlement, les États membres mieux nantis vivent l'afflux massif de travailleurs comme une atteinte à leurs intérêts qui a pour conséquence la division de l'Union européenne. L'Union européenne doit démontrer clairement son intention d'éliminer les inégalités salariales qui ont des incidences sur la libre circulation des travailleurs, une cohésion plus efficace étant nécessaire pour assurer sa survie.»

**Communications COM, Staff Working Document (SWD)** - à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr/prep/latest/index.htm>

COM(2017)420 du 8 août 2017 : Rapport de la Commission sur la faisabilité d'un instrument financier qui faciliterait le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du Règlement 1257/2013 relatif au recyclage des navires.

COM(2017)376 du 18 juillet 2017 et SWD(2017)264 : « Renforcer l'innovation dans les régions d'Europe / stratégies pour une croissance résiliente, inclusive et durable ». Voir la présentation page 2.

COM(2017)600 du 30 juin 2017 : Rapport annuel 2016 de la Commission sur la subsidiarité et la proportionnalité.

COM(2017)355 du 30 juin 2017 : Rapport de la Commission sur l'examen de la mise en œuvre concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et du règlement établissant le label écologique de l'UE.

Le rapport constate « Les résultats du bilan de qualité montrent que l'utilisation de ces systèmes pourrait être meilleure et plus efficace... Ils présentent des limites claires compte tenu de leur caractère facultatif, du niveau limité (voire inexistant) de mise en œuvre ainsi que de leur faible notoriété » et « un manque d'activités de promotion à tous les niveaux (Commission, États, entreprises) en particulier pour l'éco-label ». La Commission propose diverses améliorations pour le label écologique européen mais s'interroge fortement sur le maintien de l'EMAS si les États membres ne prennent pas expressément des « engagements à mettre en œuvre des mesures en faveur d'une meilleure participation ». Vu le niveau d'engagement pour l'EMAS en France, « ça sent le sapin » !

COM(2017)358 du 28 juin 2017 : Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE (voir article p.5).

COM(2017)312 et SWD(2017)230 du 9 juin 2017 : Rapport de la Commission intitulé « Mesures visant à rationaliser la communication d'informations relatives à l'environnement » (voir article p.6).

COM(2017)283 du 31 mai 2017 : « L'Europe en mouvement » - Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous (voir article p.6).

COM(2017)247 du 30 mai 2017 : Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur.

SWD(2017)222 du 29 mai 2017 : Document de travail de la Commission : synthèse de l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020.

COM(2017)234 du 15 mai 2017 : Rapport de la Commission relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement - en application de la Directive 2001/42 dite Directive ESE (évaluation stratégique environnementale).

Le rapport se conclut ainsi : « Tous les États membres devraient poursuivre leurs efforts de mise en œuvre pour assurer la conformité avec la Directive ESE. Le cas échéant, ils devraient également prendre des initiatives proactives, tels que des documents d'orientation, des formations et la création de bases de données d'information environnementales ».

COM(2017)240 du 10 mai 2017 : Document de réflexion (?) sur la maîtrise de la mondialisation. Ce document finalement pas très ambitieux (ni très original) dans ces perspectives (pour 2025), les résumant avec les 2 sous-titres du point 2 intitulé « Perspectives » : « en 2025, la mondialisation sera très différente » et « .. et il faudra résister aux tentations de l'isolationnisme ou du laisser-faire ».

COM(2017)206 du 26 avril 2017 : Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe. Ce document issu du livre blanc sur l'avenir de l'Europe (voir notre lettre n°75) vaut surtout pour les pages 5 et 6 dans lesquelles on trouve un comparatif Europe, Russie, Japon, USA, Australie, Chine, Brésil et Canada sur 5 critères sociaux (espérance de vie, bonheur, congés payés, congés maternité et temps libre). Avec des données surprenantes !

COM(2017)183 et SWD(2017)130 du 19 avril 2017 : Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale.

### **Avis de marchés (JOUE série S)**

JO S168 du 2 septembre 2017 : Avis de marché de services concernant le soutien technique et scientifique à la mise en œuvre des actions 12 et 13 du «Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie» (présenté dans notre lettre n°75). Budget prévisionnel de 700 k€ (sur 30 mois). Dépôt des offres avant le 30 octobre.

JO S152 du 10 août 2017 : Avis de marché de services relatif à la poursuite du soutien technique en faveur de la plateforme de l'UE sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores.

[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence\\_platform.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence_platform.htm)

JO S148 du 4 août 2017 : Avis de marché « Capitale européenne du tourisme intelligent ». «Tourisme intelligent» est une traduction peu intelligente de smart tourism. Vive la future Capitale européenne du tourisme bête !

**Alerte « nouveau concept »** JO S143 du 28 juillet 2017 : Avis de marché pour un projet pilote – Mobilité durable partagée interconnectée avec les transports en commun dans les zones rurales européennes – en vue de développer le concept de « zones rurales intelligentes de transport » (SMARTA pour « Smart Rural Transport Areas »).

JO S136 du 19 juillet 2017 : Contrat cadre relatif à la prestation de services dans le domaine de l'évaluation du capital naturel et des écosystèmes en faveur de l'AEE (Agence européenne de l'environnement) et de la DG Environnement de la CE.

Cet appel concerne plusieurs lots :

- Analyse spatiale et cartographie au service de la gestion fondée sur les écosystèmes (valeur 1,2 M€)
- Soutien à la mise en œuvre de la comptabilité du capital naturel (valeur 1,2 M€)
- Initiatives fondées sur les écosystèmes (valeur 400 k€)
- Frontières planétaires et limites environnementales (valeur 200 k€)

Les offres devront parvenir avant le 9 septembre (cet appel a fait l'objet d'un tweet d'Enviropea).

JO S118 du 22 juin 2017 : Avis de marché concernant les services de soutien à l'évaluation, à la mise en œuvre et à la poursuite du développement des politiques en matière de qualité de l'air et d'émissions atmosphériques – pour un montant maximum de 5M€ (sur 2 ans).

JO S112 du 14 juin 2017 : Avis de marché concernant la gestion d'un service d'assistance de l'UE dans le cadre du soutien du système de management environnemental et d'audit (EMAS).

JO S110 du 10 juin 2017 : Avis de marché concernant la gestion d'un centre d'assistance de l'UE pour le soutien et la promotion des marchés publics écologiques.

JO S99 du 24 mai 2017 : Avis d'attribution du marché « projet pilote : favoriser une économie circulaire verte en Europe grâce au renforcement des capacités, à la mise en réseau et à l'échange de solutions innovantes » attribué au cabinet KPMG pour un montant avoisinant 800 k€.

